

## État Civil

### Mariage

Mr GUERRIN Pierre et Mme HOYAU Anne-Frédérique, le 14 septembre 2019, SULLY.

Mr KAHOUADJI Nordine et Mme FLATTOT Valérie, le 21 septembre 2019, VINCELLES.

### Naissances

Emi QUENTRIC, le 30 juillet 2019, de Guillaume QUENTRIC et Valentine DRUEL, SULLY.

### Baptême Républicain

Martin BOYEAUD, le 14 septembre 2019, SULLY.

### Décès

Mme DUCROT-VERDUN née PASSERAT Hélène, décédée le 7 septembre 2019, VINCELLES.

Mme GATINEAU née RAFLIN Monique, décédée le 30 septembre 2019, LE BOURG.

## Téléthon 2019

Pour la deuxième année consécutive, La Chapelle de Bragny et Nanton s'associent pour le téléthon.

Le samedi 7 et le dimanche 8 décembre

**TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUÉRIR



### Samedi 7

A partir de 14h30 à la salle des fêtes de la Chapelle de Bragny, ateliers dessin, maquillage, vente d'objets, animations cirque et danse. (participation 2 €)

14h00 Randonnée de Nanton à la Chapelle de Bragny

18h30 Démonstration cracheurs de feu et retraite au flambeau.

18h30 Course nocturne

19h30 Soupe à l'oignon

20h45 Cinéma à Nanton

(urne pour le téléthon)



### Dimanche 8

15h00 cinéma tous publics

« La fameuse invasion des ours en Sicile » + goûter (au profit du téléthon)

### Lundi 9

Randonnée au départ avec participation libre au profit du téléthon

## Travaux de cheminements et d'aménagements



### INFORMATION TRAVAUX

Les travaux de création des cheminements doux et d'aménagements du bourg ont débuté le 7 octobre et se poursuivront durant environ **3 mois**.

Durant cette période la circulation sera difficile sur la traversée du chantier, à savoir (dates approximatives, pouvant varier suivant les besoins et l'avancement du chantier) :

- Du 30 septembre au 15 novembre entre le Bourg et Sully / entrée du Bourg
- Du 18 novembre au 7 décembre, hameau de Chalot et liaison le Bourg / Chalot
- Du 9 décembre au 31 décembre, hameau de Vincelles
- Du 2 janvier au 27 février 2020, dans le centre du Bourg de Nanton / liaison le Bourg - La Guiche.

Le stationnement sera interdit aux droits du chantier, qui se déplacera sur la commune.



### Les places de stationnement vont être modifiées suite à l'aménagement du bourg :

- \* le stationnement ne sera plus autorisé du côté nord de la chaussée rue Saint Hubert
- \* des places de stationnement seront créées côté ouest de la rue du 4 septembre en direction de Sully
- \* le stationnement sur les trottoirs ne sera plus toléré.

NANTON.



ESPACE INFO.

Bulletin édité par la commune de Nanton

N° 81

NOVEMBRE 2019

Tel. : 03 85 92 23 29

Fax. : 03 85 92 27 76

E-mail : mairie-nanton@wanadoo.fr

Directeur de la publication:  
Veronique Dauby  
Rédaction et administration:  
Pascale Depoil, Aurélie Chevalier,  
Nathalie Benas, Perrine Marchandiau  
Photo: mairie - Imprimé par nos soins



Ouverture du secrétariat de Mairie  
Mardi : de 9h30 à 12h00 - Jeudi : de 9h30 à 12h00 - Vendredi : de 16h00 à 17h30  
Permanence du Maire, des adjoints et des conseillers: Samedi de 10h00 à 12h00

En cas d'urgence, défibrillateur en accès libre près de la poste

## Edito du Maire

Les travaux des cheminements doux ont enfin commencé et c'est pour votre conseil municipal l'aboutissement de trois années de travail et de réflexion. Trois années où l'on a travaillé avec l'ATD (Agence Technique Départementale) sur un chiffrage, sur des plans, sur des zones, puis où l'on a sollicité des subventions auprès de l'Etat, du Département, de la Région qui parfois ont mis du temps à nous répondre, enfin où l'on a recruté un maître d'œuvre et travaillé avec la population avant de recruter les entreprises. Nous voici donc à l'ultime étape de la réalisation. Certains d'entre vous ont déjà travaillé et modifié les plans. Au fur et à mesure des avancements il nous faudra bien évidemment ajuster et faire face aux imprévus. L'un des points compliqués des aménagements concernait l'entrée sud de Sully. Un ralentisseur était souhaité par les habitants mais le Département n'y était pas favorable. Nous avons donc proposé des chicanes qui vont d'abord être installées provisoirement pour être testées et si l'emplacement convient, nous pourrions envisager de les installer définitivement. Vous trouverez le planning des travaux dans cet espace et une petite alerte concernant le stationnement. En effet, il va nous falloir modifier quelques-unes de nos habitudes et notamment celles de se garer sur les trottoirs, puisque l'un des objectifs de ces aménagements est de redonner leur place aux piétons.

Dans le même temps d'autres travaux ont eu lieu sur la commune : la façade Est du foyer est terminée et l'accessibilité du bureau de poste s'achève également. Si les horaires d'ouverture de votre bureau ont été un peu chaotiques ces derniers temps, tout devrait bientôt rentrer dans l'ordre avec une nouvelle recrue en tant que facteur-guichetier.



Enfin, depuis la rentrée nous avons travaillé avec les habitants de Chalot sur l'aménagement paysager de la rue Adolphe Déchenaud grâce aux conseils éclairés d'Emmanuelle Limard et de Virginie Juteau, respectivement paysagiste et architecte du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), et d'Anne-Laure Merlin de la communauté de communes. Ces ateliers nous ont permis de réfléchir à la fois au côté esthétique

mais aussi à l'aspect environnemental en veillant à limiter l'arrosage et l'entretien. Les plantations se sont faites lors du dernier atelier du samedi 9 novembre et nous espérons pouvoir reproduire cette expérience dans d'autres rues de notre village.

Véronique Dauby

## CCAS



Cette année encore le repas des anciens a eu lieu le 11 novembre à la suite de la cérémonie.

Le CCAS a pu offrir à ses aînés un menu concocté par Marc Barbier, régaland les papilles de tous les convives. Comme toujours les membres du CCAS ont assuré le service. Tout le monde a été ravi de cette journée. Ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous recevront dans les prochains jours leurs traditionnels colis de Noël.



Au Menu  
Œufs en Meurette  
Poulet Gaston Gérard  
Riz blanc  
Assiette de fromages  
du Jura  
Moelleux au chocolat  
Crème anglaise



## PLUI

La communauté de communes a engagé depuis le début de l'année 2019 le travail devant aboutir au PLUI (PLan d'Urbanisme Intercommunal) qui se substituera à nos cartes communales. Ce travail de longues haleines arrive en cette fin d'année à la phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). En effet, après avoir participé à divers ateliers qui nous interrogeaient sur les liens entre nos villages ou les liens avec les pôles de Sennecey-le-Grand et Cormatin, sur la place de l'agriculture, sur les espaces à préserver ou à urbaniser, nous en arrivons à la phase où nous devons discuter de la répartition des zones qui resteront constructibles.

Plusieurs contraintes s'imposent à nous : le respect du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), les directives qui nous obligent à renforcer les pôles qui sont souvent en perte de vitesse... Ainsi les villages comme les nôtres seraient plutôt perdants. Sur Nanton, en tout cas cela implique de conserver nos coupures vertes entre les hameaux et que certaines zones constructibles seront redéfinies. Aussi nous vous invitons à être vigilants sur les délais de réalisation de vos projets.

## Lâchers de ballons et de lanternes

La Préfecture de Saône-et-Loire a pris le 18 juillet dernier deux arrêtés afin d'interdire les lâchers de lanternes ainsi que les lâchers de ballons de baudruche sur l'ensemble du département et de façon permanente.

En effet, les lanternes, dites « lanternes chinoises » ou « lanternes célestes » peuvent constituer un risque d'incendie en période sèche, et constituent, tout comme les ballons de baudruche, des sources de pollution de l'environnement, sans possibilité de contrôle de l'homme qui en est la cause.

Nous comptons sur chacun de vous pour la préservation de notre environnement !

## Vides-maisons

Les vides-maisons incitent de plus en plus d'amateurs à vendre des articles d'occasion depuis quelques années, mais ils sont soumis à des dispositions réglementaires aux mêmes titres que la vente au déballage, que trop peu de personnes connaissent. Voici donc les principales dispositions à respecter :

- \* Les vides-maisons doivent être déclarés en mairie en utilisant le CERFA n°13939\*01 au moins 15 jours avant la vente, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité.
- \* Le vide-maison ne doit pas empiéter sur le domaine public.
- \* La vente doit concerner des objets d'occasions. La vente d'articles neufs ou alimentaires est interdite aux particuliers.
- \* La loi n'autorise le particulier qu'à faire deux ventes de biens d'occasions par an qui ne doivent pas dépasser une durée de 2 mois sur le même lieu.

Le non respect de ces dispositions peut entraîner des sanctions pécuniaires pouvant atteindre 15 000 €.

Par principe, il convient d'avertir au préalable le voisinage de l'organisation de la vente au déballage, afin de s'entendre sur le stationnement des véhicules, et de les rassurer sur les éventuels va-et-vient des potentiels acheteurs.

## Sécheresse 2019

La sécheresse de cet été n'est pas sans conséquence sur l'habitat de Nanton. Le travail des sols engendre parfois des dégâts (fissures, soulèvement des sols...).

Si vous constatez des dégâts sur votre habitat pouvant résulter de ces intempéries, il est fortement recommandé d'en aviser la mairie par lettre, accompagnée de préférence de photos justificatives. Ainsi, la commune pourra demander à être reconnue en état de catastrophe naturelle « sécheresse 2019 », permettant aux usagers d'être indemnisés par leurs assurances.

## Allant Vers

**Prochains marchés « Court Circuit »** le vendredi 29 novembre, et vendredi 20 décembre de 17 h à 18 h 30 :

Le pain du Gaec du Brouillard de Curtil sous Burnand  
Les légumes en vente directe de Christophe et Cyrielle  
Les paniers de légumes de La Ferme du Bragny  
Les œufs de Paul de Chapaize l'éleveur de Poules Bio du Gaec Robin Vannier  
Les huiles colza et tournesol de La ferme de Papa (Victor Bonnot de Lalheue)  
La Bière de la Brasserie de Corlay  
Les vins de Benoit Delorme et Vincent Talmot  
Les spécialités à la châtaigne en direct producteur  
Les savons... de Bulle de M'ALICE

**Le petit marché Nantonnais** : tous les vendredis au lavoir de 17 h à 18 h 30

## Marché de Noël

Samedi 30 novembre au Foyer Rural  
De 10 h à 22 h

Pour vos fêtes de fin d'année, venez découvrir des produits artisanaux et des produits de bouche locaux :

- \* bijoux, couture, peintures, sculptures, petits objets d'art, tournage sur bois
- \* Miel, escargots, volailles, pâtés, châtaignes, bières, vins

Promenades en calèche



Pour les petits et les grands, nous aurons le plaisir d'accueillir le Père Noël. Pensez à lui apporter vos lettres !

Buvette tenue par les membres du CCAS  
Vin chaud et gaufres

## Amicale des nantonnais

Ciné-village

7 et 8 décembre à 20 h 30  
PARASITE



Soirée noix

L'amicale des Nantonnais organise sa traditionnelle soirée NOIX  
vendredi 6 décembre au foyer rural  
à partir de 19 h 30.



Réservation : amicaledesnantonnais71@gmail.com

## Amicale des Vinchôllais

Fête des lumières

8 Décembre

Illuminations et traditionnel vin chaud proposés par l'Amicale des Vinchôllais  
Place de Vincelles.



## Course pour Julie



Le dimanche 29 septembre dernier a été organisée sur Nanton, la première randonnée / course intitulée « Courir pour Julie », en hommage à Julie Fèvre, une grande sportive habitant Nanton et décédée en vélo sur la commune en septembre 2018.

Cette journée a été élaborée en amont par Régis Roux son conjoint, des habitants de Nanton, ainsi que l'Amicale des Nantonnais et la municipalité.

Une vingtaine de bénévoles a œuvré lors de cette journée ensoleillée, répartis sur les ravitaillements en forêt, les tables d'inscription, la buvette, et sur le terrain.

Des contraintes administratives nous ont obligés à modifier le parcours quelques jours avant la manifestation, ce dernier se faisant à 100 % en forêt, mais avec plus de dénivelé, pour le plus grand plaisir des participants !

Plus de 400 personnes ont sillonné les parcours de 11 ou 18 km, en randonnée ou en course à pied. La course pour enfant sur le terrain de sport a réuni près d'une cinquantaine d'enfants âgés de 3 ans à 12 ans, tous récompensés par une médaille.

Les retours des participants ont été très positifs tant pour la convivialité de l'organisation, que pour la qualité du parcours et la beauté des chemins empruntés. Le fait que la course ne soit pas chronométrée a permis à un plus grand nombre de s'essayer à la pratique. Des lots avaient été récoltés en amont, et ont été redistribués à la suite d'un tirage au sort, fait quelques jours après la manifestation, d'après les listes d'inscrits.

Il a ainsi été décidé de reconduire cette manifestation l'année prochaine, en créant une association loi 1901 à but non lucratif qui se chargera de l'organisation. Les bénéfices engrangés par ce dimanche 29 septembre seront versés à l'association, permettant d'avoir un capital de départ pour 2020.



## QUELLE EAU BOIRE ?

Un enjeu pour la santé

Foyer Rural de Nanton  
Le Vendredi 22 Novembre  
à 20h - Entrée libre  
Une réflexion proposée  
par Bernard LEPONT  
Avec la participation des associations  
« Allant vers » et « Agir entre Saône et  
Grosne »

